

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD183

présenté par
Mme Tuffnell

ARTICLE PREMIER

Après le mot : « usages, »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« les services éco-systémiques, les liens entre les changements climatiques et la biodiversité, ainsi que sur les risques sanitaires en lien avec la faune sauvage. L'AFB-ONCFS pilote ou coordonne les systèmes d'information sur la gestion adaptative des espèces, la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les champs de compétence de l'AFB.

Si les services rendus par la nature doivent nécessairement en faire partie, l'influence des changements climatiques sur ces dernier doit évidemment être étudiée, comme cela est actuellement le cas.

Il en va également nécessairement de la gestion des systèmes d'information.